

REGLEMENT DU JEU PETIT BATEAU
« SOLDES HIVER 2015 »
GRATUIT ET SANS OBLIGATION D'ACHAT

Article 1 : Société organisatrice

La société «PETIT BATEAU» au capital de 13.263.824 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes sous le n° RCS 542.880.125, dont le siège social est sis 15, rue du Lieutenant Pierre Murard – 10 000 TROYES, organise du **7 janvier 2015 08 :00 :00 au 17 février 2015 23 :59 :59**, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Soldes Hiver 2015 » (ci-après le « Jeu »), sur le site Internet accessible à l'adresse suivante : <http://www.petit-bateau.fr>, dont les modalités sont décrites dans le présent règlement, ci après le « Règlement ».

Ci-après désignée la « Société organisatrice »

Article 2 : Définitions

Dans le présent Règlement, chacun des termes ci-dessous aura la signification suivante :

« **Inscription** » : opération par laquelle le visiteur qui souhaite participer au Jeu prend connaissance des conditions de participation, indique les informations nécessaires à son inscription, notamment ses nom, prénom, date de naissance, adresse email valide et adresse postale, pour devenir participant (ci après « **Participant** »).

« **Site** » : le site web édité par la Société organisatrice accessible à l'adresse URL <http://www.petit-bateau.fr> directement ou par tout autre URL, hyperlien, onglet ou bouton apposé sur un autre site et redirigeant vers le Site.

Article 3 : Conditions générales de participation

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc.) ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par la Société organisatrice.

La participation est ouverte à toute personne physique majeure du **7 janvier 2015 08 :00 :00 au 17 février 2015 23 :59 :59**, domiciliée en France métropolitaine, et à l'exception des membres du personnel des sociétés ayant participé directement ou indirectement à l'organisation ou à la réalisation du Jeu ainsi que leurs parents directs.

Les visiteurs du Site souhaitant s'inscrire au Jeu devront remplir selon les indications fournies en ligne sur le Site, le formulaire d'Inscription mis à leur disposition, où ils feront figurer les informations nécessaires à leur identification et notamment leur civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse email valide et adresse postale.

Chaque Participant ne pourra procéder qu'à une seule Inscription répondant au même nom, prénom et adresse.

La participation au Jeu suppose l'inscription pour la première fois à la newsletter de la Société organisatrice.

Le Participant accepte de recevoir des offres commerciales des partenaires de la Société organisatrice s'il coche la case correspondante sur le formulaire d'Inscription.

A l'issue de cette étape, le Participant recevra un email de la Société organisatrice à l'adresse email qu'il aura indiquée lors de son Inscription sur le Site. Cet email lui confirmera son inscription à la newsletter de la marque Petit Bateau.

Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs adresses email pour un même Participant ainsi que de jouer à partir du compte ouvert au bénéfice d'une autre personne.

Le Participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'Inscription valent preuve de son identité. Les informations saisies par le Participant l'engagent dès leur validation. Le Participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire d'Inscription mis à sa disposition et à transmettre à la Société organisatrice des informations exactes. Le Participant doit renseigner l'ensemble des zones de saisie excepté celles mentionnées comme n'étant pas obligatoires.

Toute Inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi enregistrements.

Sur toute la période de Jeu, les informations faisant foi seront celles enregistrées sur le serveur dédié au présent Jeu.

Article 4 : Présentation du Jeu

Dans un premier temps, le Participant est amené à s'inscrire en renseignant les informations suivantes sur un formulaire en ligne sur le Site: civilité, nom, prénom, adresse email valide, adresse postale, date de naissance, - sans que cette liste soit exhaustive. Les informations signalées par un astérisque sont obligatoires pour pouvoir participer au Jeu.

➤ Principe du Jeu et déroulement :

Le Participant qui remplit correctement le formulaire d'Inscription à la newsletter de la Société organisatrice, et participe par conséquent au Jeu, peut tenter de gagner le lot défini à l'article 5.

Le Jeu consiste en un tirage au sort qui sera réalisé dans le délai d'une semaine à compter du 11 mars 2015 par et sous le contrôle de l'Etude LEROI WALD REYNAUD AYACHE, Huissiers de Justice -12 avenue du Général Gallieni - BP 215 - 92002 NANTERRE CEDEX. Une (1) personne sera tirée au sort parmi l'ensemble des Participants ayant rempli correctement le formulaire d'Inscription au Jeu et inscrits, par conséquent, à la newsletter Petit Bateau.

Article 5 : Le lot

La personne tirée au sort remportera une carte cadeau Petit Bateau d'une valeur de cinq cent euros Euros (500 €), valable 1 an à compter de sa date d'émission uniquement dans les boutiques PETIT BATEAU participantes en France métropolitaine, hors magasins d'usine, et dont les conditions d'utilisation figurent au verso de la carte cadeau.

Article 6 : Obtention du lot

A l'issue du Jeu, le nom du gagnant tiré au sort sera transmis à la Société organisatrice dans le délai de deux semaines à compter du 11 mars 2015 par l'Etude LEROI WALD REYNAUD AYACHE Huissiers de Justice -12 avenue du Général Gallieni - BP 215 - 92002 NANTERRE CEDEX.

Le gagnant sera par la suite contacté par la Société organisatrice à partir du 25 mars 2015 par un email envoyé à l'adresse communiquée lors de son Inscription lui indiquant comment bénéficier de la dotation.

Afin que lui soit adressé sa carte cadeau, le gagnant devra prendre contact avec la Société Organisatrice dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification de son gain au Jeu par l'email de la Société organisatrice et selon les modalités précisées dans cet e-mail.

Dans le cas où le gagnant serait injoignable, ou aurait communiqué des coordonnées erronées, ou ne prendrait pas contact avec la Société organisatrice dans le délai de quinze (15) jours visé au paragraphe précédent, ou ne suivrait pas les instructions de la Société organisatrice afin que cette dernière puisse lui remettre son gain, la Société organisatrice contactera la personne suivante dans l'ordre du classement effectué par Maître REYNAUD, Huissier de Justice.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'Inscription du Participant, la Société organisatrice n'est pas tenue de faire bénéficier d'un quelconque lot le Participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'Inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du Jeu ou ne s'est pas conformé au présent Règlement.

Le lot est nominatif, non commercialisable et ne peut pas être attribué ou cédé à d'autres personnes. Le lot ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement (il est entendu toutefois que la Société organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalente).

La Société organisatrice se réserve la faculté de modifier, à tout moment et sans préavis, le lot offert. Toute modification fera l'objet, dans la mesure du possible, d'une notification au Participant.

Dans les cas où le lot mis en jeu ne serait plus disponible pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société organisatrice, cette dernière s'engage à remplacer ce lot par un lot de nature et de valeur équivalente.

Article 7 : Données à caractère personnel, publicité et promotion des Participants

Les informations communiquées par les Participants dans le cadre du Jeu feront l'objet d'un traitement informatique aux fins d'enregistrer les participations, d'informer le gagnant du résultat du Jeu et de lui adresser son lot.

Toutes les données collectées uniquement pour la nécessité du Jeu seront, quoiqu'il en soit, supprimées à la fin du Jeu, exception faite des informations relatives à l'inscription à la newsletter Petit Bateau et aux offres des partenaires Petit Bateau, le cas échéant.

Article 8 : Droits d'accès et de rectification

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent Jeu sont destinées exclusivement à la Société organisatrice, et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Si le Participant a volontairement souhaité recevoir des offres commerciales de partenaires de la Société organisatrice (en cochant la case correspondante), il accepte que les informations collectées soient transmises aux partenaires concernés.

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, Loi Informatique et Liberté, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne remplissant une Inscription présente sur le Site bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant auprès de la Société organisatrice.

Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite adressée à l'adresse suivante :

Petit Bateau Service Internet
BP 525
10081 Troyes Cedex
France

Article 9 : Responsabilité

Le mode de délivrance du lot s'effectuera sous la responsabilité de la Société organisatrice.

Toutefois sa responsabilité ne saurait être encourue si un Participant :

- subissait une panne technique quelconque (état de la ligne, panne EDF, incident serveur, déconnexion accidentelle...),
- fournissait des coordonnées inexactes ou incomplètes ne permettant pas de l'informer de son gain ou de lui faire parvenir le lot éventuellement attribué.

La participation au Jeu par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou

transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Le Participant est informé qu'en accédant au Site, un cookie sera stocké sur le disque dur de son ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique chargé d'enregistrer la navigation sur les sites Internet.

Les cookies servent à identifier le Participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Un Participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur en désactivant cette fonction dans son logiciel de navigation. Lorsque cette fonction est désactivée, le Participant garde la possibilité d'accéder au Site et de participer au Jeu.

Ainsi, la Société organisatrice informe que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

En conséquence, la Société organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant. A ce titre, toute demande de participation réalisée au moyen d'une adresse email d'une durée de validité inférieure à trente (30) jours dans la mesure où l'utilisation de ces adresses emails est contraire au bon déroulement du Jeu car celles-ci ne permettent pas à la Société organisatrice (i) de contacter les gagnants à la fin du Jeu et/ou (ii) de garantir aux Participants la bonne réception des emails d'offres commerciales ou d'invitations aux prochaines opérations malgré l'accord préalable de ces derniers, ne saurait engager la responsabilité de la Société organisatrice.

Il est précisé que la Société organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion au Site et la participation au Jeu de toute personne se fait sous son entière responsabilité.

La Société organisatrice peut se prévaloir, notamment aux fins de preuve, de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par l'organisateur, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec l'utilisation du Site.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves utiles sont recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document établi, reçu ou conservé par écrit.

La Société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu à tout moment, sans pour autant être tenue à l'obligation d'y parvenir. La Société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour ou de maintenance, interrompre l'accès au Site et au Jeu qu'il contient. La Société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

La Société organisatrice ne peut être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Jeu est partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

La Société organisatrice ne peut être tenue pour responsable en cas d'interruption du service provoqué par un incident de réseau Internet ou par un incident technique indépendant de sa volonté. La Société organisatrice ne peut être tenue pour responsable si, par suite d'incidents dans l'acheminement du courrier électronique, des participations ne lui sont pas parvenues.

La Société organisatrice sera dégagée de toute responsabilité en cas de survenance d'un élément de force majeure (grèves, intempéries, etc.) qui priverait même partiellement le(s) gagnant(s) de son/leur gain.

La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 10 : Respect des règles

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participants.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent Règlement.

La Société organisatrice se réserve le droit d'écarter tout Participant ne respectant pas totalement le présent Règlement.

La Société organisatrice se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du Jeu.

La Société organisatrice pourra décider d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants.

Article 11 : Conditions de remboursement

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

La Société organisatrice s'engage à rembourser à tout Participant résidant en France Métropolitaine qui en fait la demande, les frais de connexion engagés pour se connecter au Site et participer au Jeu.

Le montant remboursé sera calculé sur la base d'une estimation forfaitaire de la durée de connexion nécessaire pour participer dans la limite de trois (3) minutes.

Les remboursements sont limités à un remboursement par Participant sur toute la durée du Jeu.

La demande de remboursement doit être effectuée par écrit, sous enveloppe timbrée au tarif lent en vigueur et adressée à :

Petit Bateau - Service Internet
Jeu « **SOLDES HIVER 2015** »
116 rue Réaumur
75002 Paris

- parvenir à la Société organisatrice avant le 12 mars 2015 le cachet de la poste faisant foi,

- indiquer les nom, prénom et adresse postale personnelle, identifiant (adresse email),
 - indiquer les dates, heures et durée de connexion au Site pour le mois donné,
 - joindre la facture détaillée du fournisseur d'accès Internet auquel il est abonné, faisant apparaître la date et l'heure de ses connexions au Site clairement soulignées. Les coordonnées du compte joueur devront être les mêmes que celles de la facture FAI,
 - être accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIP, ou RICE),
 - être accompagnée d'une photocopie d'une pièce d'identité.
- Chaque envoi ne doit comprendre qu'une seule demande de remboursement, pour un seul et unique Participant.

Le cas échéant, les frais de timbres engagés pour une telle demande seront remboursés par la Société organisatrice, au tarif lent en vigueur, sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de connexion.

Les frais liés aux photocopies des justificatifs sont remboursés sur la base de 0,15 centimes d'euro le feuillet, sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de connexion.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire, adressé dans les soixante (60) jours de la réception de la demande, après vérification du bien fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues à la lettre de demande de remboursement aux informations enregistrées sur le formulaire d'Inscription saisi sur le Site.

Les Participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un forfait, utilisateurs de cybercable, ADSL ...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Article 12 : Modification du Règlement

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier les articles du présent Règlement et notamment les règles du Jeu et le gain attribué, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet et de la politique commerciale de la Société organisatrice.

Chaque modification fera l'objet d'un avenant au Règlement et sera déposée auprès de l'Etude LEROI WALD REYNAUD AYACHE, Huissiers de Justice – 12, avenue du Général Gallieni - BP 215 - 92002 NANTERRE CEDEX, comme le présent Règlement.

Article 13 : Dépôt du Règlement

Le présent Règlement est déposé auprès de l'Etude LEROI WALD REYNAUD AYACHE, Huissiers de Justice, 12 avenue du Général Gallieni - BP 215 - 92002 NANTERRE CEDEX.

Il pourra également être consulté à tout moment sur le Site, pendant toute la durée du Jeu à l'adresse URL suivante : http://jeu.petit-bateau.fr/reglement_soldes_h14.pdf

Article 14 : Litiges

Le Jeu est soumis à la loi française. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux.

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.